

COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE



Rapport administratif et financier

exercice **2019**

Conformément aux prescriptions de la loi cantonale du 13 avril 1984 sur l'Administration des communes, le rapport administratif et financier de l'exercice 2019 de la commune d'Aire-la-Ville présente les différentes actions menées par les autorités politiques en 2019.

Les commentaires des dicastères respectifs des deux Adjoints, Madame Christine Rambach et Monsieur Michel Apothéloz, ont été rédigés en collaboration avec eux. Qu'ils soient ici remerciés de leur précieux soutien pour l'élaboration de ce rapport administratif.

Le message du Maire	4
Les autorités de la commune	
Exécutif et Conseil municipal.....	6
Commissions.....	7
Conseil municipal	
Séances 2019.....	8
Aperçu de l'année au fil du plan comptable	
Administration générale.....	14
Ordre et sécurité publics, défense	15
Formation.....	16
Culture, sports et loisirs.....	18
Sécurité sociale.....	19
Transports.....	21
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	22
Finances et impôts.....	22
Comptes annuels 2019	23
Annexes	
Rapport de l'organe de contrôle	48
Fondation communale pour le chauffage, Aire-la-Ville, rapport de l'organe de révision.....	50
Fondation les Chouettes, rapport de l'organe de révision.....	58



*Dominique Novelle
Maire d'Aire-la-Ville*

Contrairement à l'exercice précédent, l'année 2019 n'a pas été marquée par des dossiers complexes et tous nos efforts ont pu se porter sur la bonne gestion des affaires courantes qui nous préoccupent tout au long de l'année.

Le départ, prévu en 2020, de notre secrétaire communale qui a fait valoir ses droits à la retraite nous a occupés une bonne partie de l'année. Il était en effet essentiel d'apporter tout le soin nécessaire au choix de son ou sa remplaçant-e, compte tenu de l'importance du poste et des responsabilités qui l'accompagnent. Pour ce recrutement, nous avons pu compter sur l'aide d'un recruteur professionnel recommandé par la commune de Satigny. Un peu plus de cinquante personnes ont répondu à notre annonce, et neuf candidates et candidats ont été sélectionné-es pour un premier entretien. Deux très bons dossiers ont été retenus pour une deuxième entrevue. Au final, le choix de l'Exécutif in corpore s'est porté sur Madame Claire SNEIDERS, bras droit de la Secrétaire générale de la commune de Lancy. Nous nous réjouissons de l'accueillir au mois de mars 2020.

Pour plus de confort pour nos concitoyennes et concitoyens, le local de vote a été déplacé du hall de l'école à la salle du Conseil municipal. Ce changement de lieu, opéré au profit d'un espace beaucoup plus convivial, est très apprécié par celles et ceux qui viennent voter le dimanche matin, comme ont pu en témoigner le Président et le Vice-président du bureau de vote. L'apéritif, offert après que les devoirs civiques ont été remplis, est lui aussi fort apprécié des participant-es.

Dans le dossier de la future crèche, l'autorisation de construire a été délivrée en juillet 2019 et n'a suscité aucun recours. Elle est donc entrée en force à la mi-septembre, ce qui constitue une excellente nouvelle. Nous adressons tous

nos remerciements aux architectes impliqué-es dans ce projet, Madame Daniela LIENGME et Monsieur Tiago MENINO, pour le sérieux et la sagacité avec lesquels ils traitent ce délicat dossier.

Monsieur Didier FISCHER, Président de la Fondation 1890 et du Servette FC, nous a fait l'honneur de sa présence à l'occasion de la Fête nationale. Il a su, durant son allocution, captiver son auditoire d'un soir par ses mots sur l'intégration et ses valeurs.

Il me plaît également à relever, comme chaque année, l'engagement exceptionnel et le travail accompli par toutes nos associations et sociétés communales qui oeuvrent sans relâche pour animer la vie locale de notre commune.

L'exercice comptable 2019 se solde à nouveau par un résultat excédentaire (CHF 588'444.00).

Ce bon résultat est dû à une gestion rigoureuse de toutes les dépenses, ainsi qu'à des rentrées fiscales supplémentaires qui n'étaient pas connues lors de l'élaboration du budget. Le nouveau système de comptabilité (MCH2) a été contrôlé avec rigueur par la Fiduciaire Alexia en charge de la supervision des comptes annuels. Ce travail, plus astreignant et plus long pour les réviseurs-comptables, nécessite en effet une nouvelle procédure. Nos remerciements vont également à la Fiduciaire F.I. Fides Immo Sàrl pour son précieux soutien dans la tenue des comptes tout au long de l'année.

Nous souhaitons enfin saluer une fois encore l'engagement de Madame Véronique DUPERRIER et la remercier pour avoir, sans relâche et tout au long de

l'année, assuré la direction du secrétariat et la comptabilité.

Un mot encore de remerciements à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal qui, par leur engagement et la connaissance de leurs dossiers, nous ont permis de mener à bien les différentes tâches concernant la gestion de notre commune.

Pour conclure sur une note plus personnelle, je souhaite souligner le plaisir que j'ai à collaborer au fil des jours avec Madame Christine RAMBACH et Monsieur Michel APOTHELOZ. Si nos avis diffèrent parfois sur certains dossiers, l'Exécutif a pu travailler dans une atmosphère conviviale et constructive, toute entière dédiée à la bonne marche de notre commune. Qu'ils soient ici tous deux remerciés.

Dominique Novelle
Maire d'Aire-la-Ville



EXÉCUTIF

Maire **Monsieur Dominique NOVELLE**
Adjointe **Madame Christine RAMBACH**
Adjoint **Monsieur Michel APOTHELOZ**

CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames

Nathalie HENRIOD
Irène MAIO
Véronique MOULLET BOUCHARDY

Messieurs

Jonathan CHRISTIN
Rocco COCCHIOLA
Philippe ELTSCHINGER
Bertrand FUMEAUX
Hamidou HAMA
Stéphane JOYE
Livio LANZA
José NODA GONZALEZ
Yannick NOVELLE
André PHILIPP

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présidente **Madame Irène MAIO**
Vice-Président **Monsieur Livio LANZA**
Secrétaire **Monsieur Yannick NOVELLE**

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Finances

Exécutif	Monsieur Dominique NOVELLE, Maire
Président	Monsieur José NODA GONZALEZ
Membres	Madame Nathalie HENRIOD Messieurs Philippe ELTSCHINGER, Bertrand FUMEAUX, Stéphane JOYE, André PHILIPP

Bâtiments

Exécutif	Monsieur Dominique NOVELLE, Maire
Président	Monsieur Livio LANZA
Membres	Madame Nathalie HENRIOD Messieurs Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Hamidou HAMA, Yannick NOVELLE

Routes, canalisations, parcs et promenades, cimetière

Exécutif	Monsieur Dominique NOVELLE, Maire
Président	Monsieur Jonathan CHRISTIN
Membres	Madame Irène MAIO Messieurs Bertrand FUMEAUX, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP

Sécurité, feu, police et protection civile

Exécutif	Monsieur Michel APOTHELOZ, Adjoint
Président	Monsieur Stéphane JOYE
Membres	Madame Véronique MOULLET BOUCHARDY Messieurs Rocco COCCHIOLA, Bertrand FUMEAUX, Livio LANZA, Yannick NOVELLE

Animation et sorties des aînés

Exécutif	Monsieur Michel APOTHELOZ, Adjoint
Présidente	Madame Nathalie HENRIOD
Membres	Mesdames Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY Messieurs Bertrand FUMEAUX, Hamidou HAMA, Stéphane JOYE

Sports et loisirs

Exécutif	Monsieur Michel APOTHELOZ, Adjoint
Présidente	Madame Véronique MOULLET BOUCHARDY
Membres	Madame Nathalie HENRIOD Messieurs Hamidou HAMA, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP

Social, humanitaire, petite enfance parascolaire et école

Exécutif	Madame Christine RAMBACH, Adjointe
Présidente	Madame Irène MAIO
Membres	Madame Nathalie HENRIOD Messieurs Jonathan CHRISTIN, Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Livio LANZA

Culture et manifestations

Exécutif	Madame Christine RAMBACH, Adjointe
Président	Monsieur André PHILIPP
Membres	Mesdames Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY Messieurs Jonathan CHRISTIN, Bertrand FUMEAUX

Environnement, traitement des déchets, TPG et trafic, cité de l'énergie

Exécutif	Madame Christine RAMBACH, Adjointe
Président	Monsieur Yannick NOVELLE
Membres	Messieurs Jonathan CHRISTIN, Bertrand FUMEAUX, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ

Commission des Réclamations

(taxe professionnelle)

Messieurs	François COUSIN Bertrand DEILLON Edouard DUPERRIER Claude GIANADDA Antonino TRIFILETTI
-----------	--

Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni à dix reprises entre les mois de janvier et décembre 2019.

Séance du 23 janvier 2019

Communications et propositions du Maire et des Adjoints

Local de vote : transfert du local du hall de l'école dans la Mairie (salle du Conseil municipal).

Sortie de fin de législature : 21 au 24 mai 2020. Destination à définir.

Motion

Motion de Monsieur JOYE : déplacement des bacs à fleurs du chemin de Treulaz au chemin des Cressonnex.

Association des communes genevoises (ACG) décision prise lors de l'Assemblée générale du 21 novembre 2018

Grand Théâtre de Genève : approbation de la subvention d'investissement complémentaire de CHF 1'500'000.00.

Séance du 25 février 2019

Création d'un verger fruitier au lieu-dit «Les Chânières»

Présentation du projet par Messieurs BOSSON et AMANN pour l'automne 2019.

Délibération

Approbation de la création d'une servitude de passage à pied et à véhicules (public) et d'usage de containers à ordures (public) du chemin de Chaurion 2 (10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention).

Motion

Prise de position du Conseil municipal sur la motion de Monsieur JOYE, Conseiller municipal, intitulée : « Suite au déplacement des bacs du chemin de Treulaz, certains ne sont pas utilisés. Je vous suggère donc de les placer dans le chemin des Cressonnex ».

Après avoir eu connaissance des rapports de majorité et de minorité et après en avoir débattu, la motion est acceptée par le Conseil municipal.

Naturalisation (huis-clos)

Séance du 25 mars 2019

Crèche d'Aire-la-Ville

Point de situation. Présentation des différentes adaptations apportées à la construction de la crèche par Madame Liengme, architecte en charge du projet.

Naturalisation (huis-clos)



Séance du 29 avril 2019

Communications et propositions du Président du Conseil municipal, du Maire et des Adjoints

Le Maire adresse les sincères condoléances des autorités communales ainsi que celles du Conseil municipal à Monsieur José NODA GONZALEZ qui a perdu récemment sa maman au Venezuela.

Motion de Monsieur JOYE / bacs à fleurs pour le chemin des Cressonnex : un bureau d'ingénieurs a été mandaté. La DGT (Direction générale des transports) et l'ingénieur sont venus sur place. Ils vont maintenant étudier cette requête et rendre réponse à la commune.

Plan de canicule communal : présentation du plan validé par l'Exécutif le 11 avril 2019, qui s'inspire de celui mis en place conjointement entre les communes de Bernex et Confignon.

BUPP / soirée de prévention pour les jeunes des communes de la Champagne : le 17 mai 2019 à Chancy sur le thème de la prévention contre l'alcool. Les jeunes entre 15 et 18 ans sont invités à participer ainsi que leurs parents.

Vérification des comptes de l'année 2018

Avec l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable MCH2, la commune a dû procéder à différentes réévaluations des biens, terrains et immeubles du patrimoine financier. Les comptes de l'exercice 2018 se soldent avec un bénéfice de CHF 560'139.15.

Présentation du rapport financier et administratif 2018



▲ *Le local de vote est transféré dans la salle du Conseil municipal.*

Séance du 13 mai 2019

Police municipale de Bernex

Présentation du rapport annuel 2018 par Madame RITTER, cheffe de poste, et Monsieur ZARILLO, îlotier.

Autorisation de construire sur les parcelles 984 et 1272

Présentation du projet, par les architectes en charge du dossier, de onze logements, d'un garage souterrain et la transformation d'une habitation existante en quatre logements au 3, 5 et 7 chemin de l'Ancienne-Ecole, en zone 4B protégée et en limite de la zone agricole.

Communications et propositions du Président du Conseil municipal, du Maire et des Adjointes

Ecole – tableaux TBI (tableau blanc interactif) : le remplacement des TBI aura lieu durant les vacances scolaires, été 2019.

Associations communales : la Société l'Aérienne a cessé ses activités au mois d'avril 2019. Une nouvelle association « les Racletous » va reprendre les activités de l'Aérienne pour la fête de l'Escalade, et l'association l'Aire-de-Rien va reprendre également une autre partie des activités de l'Aérienne avec de nouveaux projets.

Comptes annuels 2018 et crédits budgétaires supplémentaires 2018

Les comptes et crédits sont approuvés par les membres du Conseil municipal (8 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention)

Election des membres du bureau du Conseil municipal pour la période du 1er juin 2019 au 31 mai 2020

Séance du 19 juin 2019

Zone 30 / Vieux-Four

Présentation du bilan de par Monsieur WALTER du bureau Urbaplan.

Communications et propositions de la Présidente du Conseil municipal, du Maire et des Adjointes

Fête du 1er Août : l'orateur sera Monsieur Didier FISCHER, vigneron et président de la Fondation 1890.

Fête des promotions : aura lieu le 28 juin 2019.

La nuit est belle : le projet d'extinction lumineuse de l'éclairage public du Grand Genève aura lieu le 26 septembre 2019 avec la participation de toutes les communes du canton de Genève.

Délibérations

Fondation « Les Chouettes » : approbation des comptes 2018 (10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

Fondation communale pour le chauffage : approbation des comptes 2018 (8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions)

Séances du Conseil municipal / 2ème semestre

- Mercredi 25 septembre
- Lundi 28 octobre (étude du budget)
- Lundi 11 novembre (approbation du budget)
- Lundi 16 décembre

Naturalisation (huis-clos)



Aire-la-Ville, troisième, monte sur le podium du concours « Communes fleuries »

Séance du 25 septembre 2019

Communications et propositions de la Présidente du Conseil municipal, du Maire et des Adjointes

Monsieur DAL BUSCO, Conseiller d'État : venue annoncée à Aire-la-Ville le lundi 7 octobre 2019 pour parler de la mobilité en Champagne et des grands travaux sur le territoire de la commune de Bernex.

Crèche d'Aire-la-Ville : l'autorisation de construire a été délivrée le 4 juillet 2019 suivie d'une entrée en force le 15 septembre 2019.

Madame DUPERRIER : en prévision de son départ à la retraite en 2020, le poste de secrétaire général-e a été mis au concours avec un délai de réponse au 15 septembre 2019.

PSIA – Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique : la Mairie a reçu un dossier concernant une demande de l'Aéroport de Genève qui souhaite opérer quelques modifications. Les communes ont un délai d'un mois à partir du 18 septembre 2019 pour prendre position de même que la population des communes concernées. La commune d'Aire-la-Ville va attendre un éventuel courrier de l'ATCR-AIG (Association transfrontalière des communes riveraines de l'Aéroport International de Genève) pour se positionner.

Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) : suite à la nouvelle loi sur l'accueil de journée continu du 22 mars 2019, entrée en vigueur le 1er juillet 2019, certaines modifications doivent être apportées aux actuels statuts du GIAP (en vigueur depuis 1994).

Association des communes genevoises (ACG) / décisions prises lors de l'Assemblée générale du 19 juin 2019

- Approbation des décisions par les membres du Conseil municipal :
- Fonds intercommunal : octroi, en 2020, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.00 à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition
- Bibliobus : participation du Fonds intercommunal au financement 2020
- Dépenses culturelles : financement 2020, par le Fonds intercommunal, pour un montant de CHF 1'000'000.00
- Dépenses sportives : financement 2020, par le Fonds intercommunal, pour un montant de CHF 300'000.00
- Octroi en 2020, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.00 représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre
- Financement d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.00
- Financement d'investissement pour l'application informatique petite enfance
- Participation 2020 du Fonds intercommunal aux charges du fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'400'000.00

Naturalisation (huis-clos)

Séance du 28 octobre 2019

Communications et propositions de la Présidente du Conseil municipal, du Maire et des Adjointes

Concours « Communes fleuries » : dans la catégorie des communes de moins de 1'500 habitants, Aire-la-Ville a reçu le 3ème prix du concours floral intercommunal du Canton de Genève, derrière Cartigny et Céligny.

Association des communes genevoises (ACG) / décision prise lors de l'Assemblée générale du 28 septembre 2019

Modification des contributions annuelles des communes : approbation de la décision par les membres du Conseil municipal.

Bureau de vote

Nomination des président-e et vice-président-e pour l'année 2020

Etude du budget pour l'année 2020

Séance du 19 novembre 2019

Communications et propositions de la Présidente du Conseil municipal, du Maire et des Adjointes

Organisation Régionale de la Protection Civile de la Champagne (ORPC) : démission du commandant au 30 avril 2020.

Délibérations

Indemnités allouées en 2020 aux Maire, Adjointes et Conseillers municipaux : approbation

Taxe professionnelle 2020 : approbation du montant de CHF 30.00 minimum.

FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain) : approbation de l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

Budget 2020 : approbation du budget, de la fixation du taux du centime additionnel pour l'année 2020 et du centime additionnel pour l'impôt sur les chiens 2020.

PA (patrimoine administratif) / PF (patrimoine financier) : approbation du transfert du PA au PF.

Les nombreuses fontaines qui parsèment le village participent à la qualité de vie que la commune offre aux Aériennes et Aériens.



Séance du 16 décembre 2019

Communications et propositions de la Présidente du Conseil municipal, du Maire et des Adjointes

Loi sur l'administration des communes (LAC) : lecture du projet de loi (PL 12584) modifiant la LAC qui a été présenté au Grand Conseil par les députés suivants : Madame Jocelyne HALLER, Messieurs Pierre BAYENET et Jean BATOU.

Promotions citoyennes : auront lieu le mardi 18 février 2020 à 20h au Théâtre du Léman.

Séances du Conseil municipal / 1er semestre 2020

- Mercredi 29 janvier
- Mercredi 19 février
- Lundi 30 mars
- Mercredi 29 avril
- Mercredi 13 mai
- Mardi 2 juin
(séance d'installation
du Conseil municipal)
- Lundi 22 juin



Délibérations

Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) : approbation des nouveaux statuts

Amortissement volontaire pour l'année 2019 : approbation

Fondation de la petite enfance Confignon – Aire-la-Ville

Présentation du projet des statuts

Association des communes genevoises (ACG)

décision prise lors de l'Assemblée générale du 20 novembre 2019

Nouvelle Comédie : approbation d'un investissement exceptionnel de CHF 800'000.00.

Motion

Motion de Monsieur PHILIPP pour une politique énergétique, environnementale et écologique cohérente et progressiste – acquisition d'un véhicule électrique moderne pour la commune. Le Conseil municipal valide l'entrée en matière et la motion sera traitée par la commission des routes.



Aperçu de
l'année 2019

au fil du
plan comptable

0 _ Administration générale

0110 CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil s'est réuni à dix reprises au cours de l'année 2019. Les divers dossiers traités étaient bien maîtrisés par l'ensemble des commissaires, permettant aux travaux d'avancer rapidement et sereinement durant les séances.

0220 SERVICES GENERAUX

Nous adressons une fois encore tous nos remerciements à Madame DUPERRIER pour sa disponibilité, son fort engagement au profit de la commune et sa parfaite maîtrise de tous les dossiers, de plus en plus nombreux et complexes.

Les Mérites aériens ont été décernés à :

- **Monsieur Alec ARNOLD**, jeune Aérien qui pratique le basket depuis l'âge de 6 ans au Bernex Basket. Son équipe, U13, a remporté les titres de champion genevois, champion romand et la 3ème place au championnat suisse contre l'équipe de Lugano.
- **Monsieur Alessio CASTROVINCI**, jeune Aérien qui a découvert le rugby en 2017 au club d'Avusy. Il a rejoint l'équipe Entente Genève Rugby qui a remporté en 2019 la coupe de champion suisse de rugby catégorie U16.
- **Monsieur Christophe BOSSON**, agriculteur et vigneron, pour son parcours agricole ainsi que sa médaille de bronze reçue pour son huile de colza cultivée à Aire-la-Ville avec la méthode sans labour.



▲ *Un taux de recyclage de 53.4% a permis une réduction de 8% du tonnage des déchets incinérés.*



▲ *Commune agricole, Aire-la-Ville offre aux nombreux randonneurs un accès direct aux charmes de la Champagne.*

0290 IMMEUBLES ADMINISTRATIFS

Au cours de l'année, différents travaux de réfection ont été effectués dans les bâtiments communaux, à savoir :

salle polyvalente : mise en place d'un nouveau système de ventilation dans la cuisine et changement du lave-vaisselle dans la cuisine

école : travaux d'étanchéité sur la paroi en aluminium au-dessus du porche d'entrée

épicerie : amélioration du système de régulation du chauffage

zone extérieure : renouvellement du matériel (tables et bancs)

Pour l'entretien des divers bâtiments, nous pouvons compter sur Monsieur SCHNEIDER qui effectue toujours son travail à notre entière satisfaction, ainsi que sur Monsieur LOPES, de l'entreprise TN Nettoyages, collaborateur très apprécié de toutes et tous.

1 _ Ordre et sécurité publics, défense

11 POLICE MUNICIPALE

La collaboration constructive que l'Exécutif communal et la police municipale entretiennent continue de porter ses fruits. Elle est basée sur les trois axes que sont la prévention, la dissuasion et la répression, cette dernière n'étant appliquée qu'en dernier ressort. Les agents de la police municipale assurent une présence hebdomadaire de 4 heures. Ils ont mené, comme chaque année, plusieurs actions de sécurité routière lors des rentrées scolaires. La tranquillité prévaut dans la commune où aucun événement majeur n'a été recensé.

14 ETAT CIVIL

Evénements survenus en 2019 sur le territoire de la Commune

Naissances dans la commune	0
Décès dans la commune	2
Mariages célébrés à Aire-la-Ville	1
Déclarations relatives aux conditions du mariage, fiancés domiciliés à Aire-la-Ville	2
Autorisations de mariage délivrées	0
Certificats de capacité matrimoniale délivrés	0
Séjours illégaux (formalités mariages)	0
Légalisations documents (formalités mariages)	0
Déclarations relatives aux conditions d'enregistrement du partenariat domiciliés sur la commune	0
Enregistrements partenariat domiciliés sur la commune	0
Enregistrements partenariat domiciliés hors commune	0
Reconnaisances	1
Déclarations de nom	3
Enregistrements partenariat cantonal	0
Résiliation partenariat cantonal	0
Naturalisations confirmées (dossier / nombre de personnes)	5 / 8
Actes d'état civil délivrés	38
Mandats pour cause d'inaptitude	0
Procédures naturalisations - Demandes d'actes (dossiers / nombre de personnes)	3 / 3
Légalisations documents (naturalisations)	0

15 COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

L'année 2019 a été marquée par:

- Départ à la retraite : après 25 ans de bons et loyaux services de l'appointé Alain JENNY
- Grade de sergent : nomination des caporaux Rocco COCCHIOLA et Marc DUVILLARD
- Grade de caporal : nomination des sapeurs Julien NICOD et Frédéric NOVELLE, qui ont suivi avec succès l'école de sous-officiers de l'OCPPAM
- Grade d'appointé : nomination des sapeurs Christophe NICOD et Juan CASANOVA
- Admission des aspirants: sapeurs Anthony DIVERSI et Vincent DE RHAM

La compagnie est toujours dirigée par un chef de corps ad intérim, le plt Arthur SCHNEIDER. L'effectif est de 21 sapeurs dont une jeune femme, une évolution très réjouissante.

La compagnie a poursuivi son partenariat et sa collaboration avec celle de Cartigny. 4 exercices de compagnie ont été réalisés dont 3 en commun avec les sapeurs-pompiers volontaires de Cartigny, ainsi qu'un exercice avec l'ORPC Champagne.

L'année 2019 fut calme sur le plan des interventions, la compagnie a été alarmée à 6 reprises. Les chefs d'intervention ont été requis 9 fois. Aucun sinistre majeur n'a été déploré sur le territoire communal.

Comme à l'accoutumée nos vaillants soldats du feu ont toujours été très disponibles pour apporter leur soutien aux différentes manifestations organisées par les autorités communales.

16 PROTECTION CIVILE

La protection civile intercommunale (PCi) a bien maîtrisé son sujet sous le commandement du major Grégory MAGE avec le soutien de son état-major et du responsable d'office Christian SUDAN.



▲ L'école d'Aire-la-Ville a accueilli 123 élèves à la rentrée 2019.

► La compagnie compte 21 sapeurs, dont une femme, et poursuit le recrutement



2 _ Formation

21 SCOLARITE OBLIGATOIRE

La rentrée scolaire 2019-2020 a accueilli 123 élèves, âgés de 4 à 12 ans, répartis dans 6 classes de la 1P à la 8P.

La commune d'Aire-la-Ville a, à sa charge, l'entretien et la mise à disposition des bâtiments scolaires, ainsi que le mobilier et le matériel utiles à l'aménagement des classes et de la salle de gymnastique. En 2019, chaque classe a été équipée d'un tableau blanc interactif (TBI), à la place des traditionnels « tableaux noirs », afin de mettre à disposition du corps enseignant et des élèves des outils de travail adaptés à l'évolution des besoins de l'enseignement.

La commune d'Aire-la-Ville a participé au soutien financier des courses d'écoles et camps organisés par l'école primaire et le cycle d'orientation (pour les élèves domiciliés sur la commune). Elle a pris en charge le financement des cours de piscine obligatoires dans le cadre du programme scolaire primaire (transports et location du bassin de natation de Bernex).



Différentes manifestations scolaires ont eu lieu, co-organisées avec la Mairie, l'équipe enseignante et différents partenaires.

- **Fête des promotions**

La Mairie, l'équipe enseignante, l'association des parents d'élèves et l'amicale des pompiers ont organisé conjointement la traditionnelle fête de fin d'année scolaire. Les élèves ont proposé de magnifiques prestations sur scène avant la partie officielle qui a permis de féliciter chacune et chacun, et plus particulièrement les 17 élèves de 8P qui quittaient l'école primaire pour commencer le cycle d'orientation. Durant la soirée, la partie festive a réuni plus de 400 personnes.

- **Semaine du Goût et spectacle du Cirque de Noël**

Organisés par l'association des parents d'élèves dans le cadre des horaires scolaires et financés par la Mairie.

L'encadrement des activités parascolaires est géré par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), regroupant 42 communes genevoises. Conformément aux statuts, la répartition financière est définie selon les critères pondérés du nombre d'enfants accueillis (75%) et de la population (25%). Au 3 juillet 2019, le nombre d'enfants inscrits était de 95 à midi et 51 le soir. Le canton participait initialement à 50% des coûts, mais depuis 2008, il se désengage progressi-

vement. Un fonds de régulation État-Communes a été créé dans le cadre de la répartition des tâches canton-communes. Dès 2017 et pour 5 ans, le canton met 10% dans ce fonds pour compenser son retrait progressif.

Depuis 2018, le restaurant scolaire est entièrement géré et pris en charge par la Commune. Nous bénéficions du projet pilote de facturation Restoscolaire facilitant ainsi le volet financier. Madame Claudia LOPES et Monsieur Paolo LOPES poursuivent avec compétence et enthousiasme le service des repas. Nous avons gardé le même traiteur qui fournit les repas aux enfants depuis de nombreuses années. Seul le nom de la raison sociale a changé. En 2019, près de 7'500 repas ont été servis.

Prix postobligatoires

Au mois de juin 2019, la Mairie a récompensé deux étudiants aériennes ayant terminé avec excellence leur scolarité postobligatoire, respectivement au Collège et à l'école de culture générale, toutes deux avec une moyenne générale supérieure à 5.

3 _ Culture, sport et loisirs

30 ENCOURAGEMENT A LA CULTURE

Plusieurs manifestations culturelles ont eu lieu à Aire-la-Ville :

- **8 au 16 mars** : L'ex-femme de ma vie, pièce de théâtre mise en scène par le Théâtre Les Dédés, qui tient ses répétitions tout au long de l'année dans les locaux d'Aire-la-Ville.
- **23 et 24 mars** : exposition et stage de harpes à Aire-la-Ville organisés par l'association Harpes en Cœur, suivis d'un concert de harpes Tristan Le Govic Trio à la salle communale d'Onex, billets offerts aux habitantes et habitants d'Aire-la-Ville.
- **24 mai au 15 juin** : Exposition Nintadù – créations artisanales d'inspiration ethnique, réalisées en macramé, par Madame Elodie NOVELLE.
- **23 juin** : Théâtre en plein-air, deux pièces en un acte : Feu la mère de Madame de Georges Feydeau et Les Boulingrin de Georges Courteline par le Théâtre de Carouge.
- **28 septembre** : Concert rock années 60 avec le groupe Daddy O', organisé par la commission culture et manifestations.
- **9, 12 et 13 octobre** : La Montagne aux 3 couleurs, pièce de théâtre de marionnettes pour la dernière saison de la compagnie des Croquettes.

- **6 décembre** : Fête de l'escalade sur le thème « gourmandises », organisée en partenariat avec l'école, l'association des parents d'élèves et la nouvelle association Les Racletous qui a repris les tâches réalisées jusqu'alors par l'association l'Aérienne.

D'autres projets culturels ont également marqué l'année :

- 4 entrées pour 10 spectacles au Forum Meyrin et aux Spectacles Onésiens ont été offertes aux habitantes et habitants de la commune.
- Bibliobus : service de la Ville de Genève proposé dans les communes du canton de Genève en collaboration avec l'Association des communes genevoises. 4 bibliobus desservent le canton chaque jour dans près de 40 points de stationnement. À Aire-la-Ville, il vient une fois par mois, le mardi matin de 9h30 à 12h00. Une plage horaire de 10h00 à 11h30 est réservée aux classes. 12 tournées mensuelles, pour un total de prêts de 1681 livres, dont 1563 pour la jeunesse et 118 pour les adultes, soit une augmentation de 52% par rapport à 2018.
- Un soutien financier est apporté à des festivals de la région ou intercommunaux, tel que le Winter-Live festival à Bernex qui a eu lieu, pour sa 16ème édition les 15 et 16 février 2019, où plus de 300 personnes sont venues écouter la trentaine de jeunes musiciens et DJ.
- Fondation Culture et Rencontre : soutien pour des cours aux habitantes et habitants de la région (au collège de Saussure).

Zone de loisirs et installations sportives sont entretenues avec soin.



3410 SPORTS

Pour la première fois les sorties à ski ont été ouvertes aux non-skieurs et ont remporté un franc succès. Cette initiative sera dès lors reconduite.

La journée familiale et récréative prévue en juin à Saint-Cergue (VD) n'a pas pu avoir lieu en raison des intempéries qui avaient rendu les terrains impraticables.

Les associations sportives et de loisirs sont toujours très actives et offrent de nombreuses possibilités de détente aux Aériens et Aériennes.

3410.00.31400.00 Entretien terrains de sport

Nous avons toujours le plaisir de mettre à la disposition des divers clubs des installations de grande qualité grâce au suivi pointu des entreprises chargées de leur entretien.

3420 Loisirs

3420.00.31300.00 Animations pour les Aînés

Nos seniors ont bénéficié de cinq sorties et/ou animations tout au long de l'année écoulée ainsi que d'un repas suivi d'un loto organisé par la commission « animation et sorties des aînés » du Conseil municipal avec l'appui de l'Association l'Aire-de-Rien.

- Le repas des jubilaires pour fêter de belles noces d'or et de beaux anniversaires (70 et 80 ans).
- Une excursion dans la région du massif des Aravis en France voisine, avec la visite de l'orgue à tuyaux de Manigod suivie d'un repas dans un charmant établissement du col de la Croix-Fry. L'après-midi fut consacré à une seconde visite, celle de la fromagerie d'un affineur réputé.
- Une excursion aux Automnales de Palexpo.
- Le toujours magnifique et attendu repas de Noël avec, cette année, la participation de l'Echo du Signal de Bernex et de son groupe jouant de l'accordéon schwytois.

Sous l'impulsion enthousiaste de Messieurs Gérald MEYLAN et Yves DELIEUTRAZ l'Amicale des Aînés d'Aire-la-Ville a vu le jour au début de l'automne. Informées de cette belle initiative, la Mairie et la Commission des aînés du Conseil municipal ont d'emblée été séduites et ont apporté leur soutien à l'élaboration d'un programme d'activités aussi riche et diversifié qu'attrayant. Le but étant que nos seniors puissent se retrouver le plus souvent possible.

Les Autorités communales, reconnaissantes de la palette d'activités qui est proposée aux seniors de la commune, souhaitent plein succès à l'Amicale des Aînés d'Aire-la-Ville.

3420.00.31400.02 Travaux sur emplacements communaux

Plusieurs arbres ont été replantés à différents endroits sur le territoire communal. Une poubelle multi déchets et éducative a été installée dans le préau de l'école. Nos diverses plantations florales et arboricoles sont toujours très appréciées de nos concitoyens. Nous pouvons être fiers de ces embellissements qui ont été couronnés par une troisième place lors du Concours intercommunal des communes fleuries 2019. Merci à nos deux entreprises pour les efforts fournis afin de rendre notre village attrayant.

342 SUBVENTIONS COLONIES VACANCES

300 journées de camps/colonies de vacances ont été subventionnées à raison de CHF 15.00 par jour et par enfant domicilié sur la Commune.



▲ Nos aînés à la découverte de la fromagerie d'un affineur, lors d'une sortie dans le massif des Aravis.

5 _ Sécurité sociale

544 PROTECTION DE LA JEUNESSE - FASe

La Commune d'Aire-la-Ville contribue au dispositif de la FASe (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle), à travers un soutien aux actions collectives de travail social hors-murs du BUPP de la Champagne et particulièrement au projet de locaux en gestion accompagnée.

Les jeunes du local d'Aire-la-Ville ont poursuivi leurs réflexions sur le développement de projets avec le soutien de l'équipe de travailleurs sociaux hors murs (TSHM). Cette dernière, par sa présence sur la région et par ses tournées, a également pu créer des liens avec d'autres groupes de jeunes de la commune.

La commune participe également financièrement à la Grève Nautique qui propose des activités nautiques gratuites pour les adolescents pendant l'été et apporte un soutien financier au Jardin Robinson d'Avully par le biais d'une mutualisation financière entre les communes de la Champagne.

545 PRESTATION AUX FAMILLES - PETITE ENFANCE 0 – 4 ANS

L'accueil des enfants en âge préscolaire est de la responsabilité des communes.

Le taux d'offre en places d'accueil collectif à prestations élargies (crèches), selon la commune de subvention, est en moyenne de 28,5% en 2019. La commune d'Aire-la-Ville a un taux d'offre de 5,1%.

La commune d'Aire-la-Ville finance 3 modes d'accueil pour les enfants en âge préscolaire, qui ont permis d'accueillir :

- 4 enfants pour les 2 places d'accueil réservées pour notre commune à la crèche de Confignon.
- 9 enfants à la garderie de Cartigny (les Cartiminois).
- 8 enfants en accueil familial de jour de l'association intercommunale Le Couffin, où exercent 2 accueillantes familiales aériennes sur les 20 que compte l'association.

Projet de construction de la crèche d'Aire-la-Ville

2019 a été consacrée à l'avancement de la réalisation du projet de construction de la crèche : adjudications des travaux et préparation des statuts de la future fondation pour la petite enfance Confignon/Aire-la-Ville. Une ouverture est prévue début 2022 et permettra d'offrir 30 places d'accueil. Une partie de ces places sera louée à des communes avoisinantes.

▼ *Le Burkina Faso est l'un des quatre pays dans lesquels Aire-la-Ville soutient les projets d'associations actives dans l'aide au développement.*



57 _ Aide sociale et domaine de l'asile

579 CAP EMPLOI

Les jeunes d'Aire-la-Ville en rupture de formation ou en recherche d'emploi/apprentissage, peuvent bénéficier des prestations de Cap Emploi/Oseo, structure intercommunale de la Champagne située à Bernex.

En 2019, 7 jeunes Aériens ont pu être accompagnés par les conseillères en insertion de cette structure. Nous avons accueilli 2 jeunes de Cap Emploi en stage conciergerie dans notre école.

592 ŒUVRES SOCIALES

Différentes institutions, telles que le CASS de Bernex (Centre d'action sociale et de santé) ou l'IMAD (Institution de maintien à domicile) sont financées conjointement par les communes de la Champagne par une clé de répartition définie. Les habitants d'Aire-la-Ville peuvent ainsi bénéficier de leurs prestations. En 2019, près de 20 personnes ont pu être aidées.

Des associations œuvrant à Genève dans les domaines de l'enfance, de la précarité, des discriminations et du handicap sont également soutenues.

593 ACTIONS D'ENTRAIDE À L'ÉTRANGER - AIDE HUMANITAIRE

Dans le cadre de la coopération au développement et de la solidarité internationale, Aire-la-Ville soutient depuis plusieurs années les activités de 4 associations œuvrant dans 4 pays différents. Ainsi des projets d'agriculture de proximité, d'écoles ou de puits d'eau potable, peuvent se développer au Burkina Faso grâce à une association de communes de la Champagne, au Tibet à travers Les amis du Tibet, à Haïti avec Kombit, et au Niger avec l'association Suisse-Niger.

En 2019, l'aide humanitaire d'urgence a été reconduite et nous avons choisi de soutenir Caritas-Suisse, l'UNICEF et Médecins sans frontières.

6 _ Transports



6150 ROUTES COMMUNALES

6150.00.31090.00 Achat de matériel pour l'entretien des routes et la signalisation

La pose de nouvelles signalisations et différents travaux de marquage au sol devant l'école, la salle polyvalente et le parking du cimetière ont été effectués pour régulariser ces places de stationnement, dont certaines sont désormais payantes. Nous avons également fait l'acquisition d'un deuxième radar pédagogique qui a été installé sur le bas de la rue du Vieux-Four, en direction du pont de Peney.

6150.00.31410.00 Entretien des routes communales

Un montant avait été budgété pour la création d'un tronçon de route afin de desservir les futures constructions au chemin du Pré-Gabet. L'autorisation de construire n'ayant pas été délivrée en 2019, ce montant a été affecté, avec l'aval des membres de la commission des routes, à d'autres travaux de réfection, à savoir l'entretien du chemin de la Lovaterie. Cet entretien était nécessaire et permet dorénavant à nos concitoyen-ne-s de l'emprunter dans de très bonnes conditions.

6150.00.31410.01 Nettoyage des routes communales

Année après année, nous avons le plaisir de saluer et remercier les diverses entreprises qui s'acquittent de leurs missions avec rigueur et bienfacture.

6150.00.31410.03 Travaux sur éclairage public

Le montant n'a pas été engagé. Les Services industriels de Genève (SIG) n'ont pas accordé l'autorisation relative à l'installation d'un candélabre solaire sous une ligne à haute tension.

- *Aire-la-Ville favorise la mobilité douce.*
- ▼ *L'entretien des espaces publics est gage de convivialité pour les habitants de la commune.*
- ▼ *Plus de 33'000 personnes sont montées dans le bus 70 à l'arrêt « Aire-la-Ville » le plus fréquenté des quatre que compte la commune.*

62 TRANSPORTS PUBLICS

622 Mobilité douce : Noctambus, abonnements TPG annuels, vélos électriques

La Commune d'Aire-la-Ville soutient la mobilité douce, par l'octroi de subventions communales pour les vélos électriques et pour les abonnements annuels des transports publics, ainsi que pour le fonctionnement des Noctambus.

- Vélo électrique : 14 personnes ont bénéficié de cette offre.
- TPG / abonnement annuel : 105 personnes ont reçu une subvention.
- Ligne Noctambus NJ : 412 descentes, 100 de moins qu'en 2018.

En 2019, les Aériennes et Aériens sont montés dans un bus TPG 73'556 fois à l'un des 4 arrêts situés sur la commune, 5'000 fois de plus qu'en 2018.

L'arrêt « Aire-la-Ville », au centre du village est celui qui comptabilise le plus de montées, soit 33'156, suivi de l'arrêt « Pont-de-Peney » avec 20'124 montées, puis « Treulaz » avec 12'805 montées, et enfin « Moulin-de-la-Ratte » avec 7'471 montées.

7 _ Protection de l'environnement et aménagement du territoire

720 TRAITEMENT DES EAUX

7201.00.31420.00 Travaux sur les collecteurs

Le curage du Nant-de-Goy n'a pas été effectué cette année. Par contre, les travaux de débroussaillage ont été réalisés comme chaque année.

730 GESTION DES DECHETS

Le tonnage des déchets incinérés a diminué de 8% et le taux de recyclage est dorénavant de 53.4%. Au vu de ces résultats, nous constatons que la politique sur les déchets que nous menons porte ses fruits.

7300.00.31300.01 Transport et récupération des déchets

Nous saluons, une fois encore, le remarquable travail de l'entreprise Chevalley, responsable de toutes les levées des différents déchets.

75 PROTECTION DES ESPACES ET DU PAYSAGE

La commune d'Aire-la-Ville, à l'instar de 152 communes du Grand Genève, a participé à l'évènement « La nuit est belle ! » le jeudi 26 septembre 2019. Un non-allumage de l'éclairage public jusqu'à minuit, permettant un engagement contre la pollution lumineuse, a été coordonné par les SIG sur l'ensemble du territoire genevois.

7500 Réseau agro-environnemental de la Champagne 2016-2023

Le réseau agro-environnemental de la Champagne vise à valoriser des éléments paysagers et patrimoniaux selon des périmètres intercommunaux. Il s'agit de favoriser des surfaces de biodiversité en reliant entre eux des milieux naturels d'intérêt particulier et en encourageant les connexions au sein des espaces agricoles. Il est soutenu par les 7 communes de notre région.

Le 25 novembre, les élèves de l'école d'Aire-la-Ville se sont rendus au lieu-dit "les Chânières". Sur la prairie extensive à proximité de la réserve, ils ont participé à la plantation d'un verger haute-tige, initiée par Monsieur BOSSON, agriculteur aérien. Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Réseau agro-environnemental de la Champagne, permettant de conserver des variétés locales et anciennes de fruitiers, de développer la biodiversité et de créer un habitat favorable à la faune – chauve-souris, hérissons, oiseaux et insectes.

76 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT



La Commune d'Aire-la-Ville, labellisée « Cité de l'Energie », poursuit son travail à travers son plan d'action, conformément à ses objectifs de politique énergétique avec le soutien de Madame Michelle MOSER, du bureau B+S Ingénieurs SA.

771 CIMETIÈRE

7710.00.31300.00 Entretien du cimetière

La commune s'enorgueillit de ce joli et sobre lieu de repos éternel.

9 _ Finances et impôts

Nous pouvons à nouveau cette année nous réjouir des rentrées fiscales qui se montent à plus de CHF 500'000.00. Ces rentrées ont un impact important sur le résultat final des comptes 2019.

Si la Commune peut se réjouir de ces recettes supplémentaires, nous nous interrogeons sur l'impôt des personnes morales qui passe de CHF 15'000.00 (2018) à plus de CHF 270'000.00 en 2019. Il est nécessaire d'aborder avec une certaine prudence les montants donnés par l'administration fiscale cantonale.



Comptes annuels

2019

de la commune

d'Aire-la-Ville

Les comptes 2019 de la commune d'Aire-la-Ville bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de CHF 558'444.69.

Par rapport au budget voté, il apparaît que les revenus sont supérieurs d'environ 15%, et qu'une économie d'environ CHF 260'000.00 a été réalisée sur les charges d'exploitation. Un amortissement complémentaire a été accepté par le Conseil municipal pour un montant de CHF 262'660.80.

Il est à relever que les impôts sur les personnes physiques et morales ont rapporté CHF 570'000.00 de plus que le montant budgété et annoncé par l'administration fiscale cantonale.

BILAN AU		1er janvier 2019	31 décembre 2019
1	Actif	31 104 659.11	31 531 926.07
10	Patrimoine financier	11 497 488.43	12 922 237.39
100	Disponibilités et placements à court terme	3 493 857.52	4 514 041.32
101	Créances	2 399 357.16	2 815 473.77
104	Actifs de régularisation	45 816.45	44 555.00
107	Placements financiers	304 328.00	308 288.00
108	Immobilisations corporelles PF	4 707 722.00	4 707 722.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	546 407.30	532 157.30
14	Patrimoine administratif	19 607 170.68	18 609 688.68
140	Immobilisations corporelles du PA	10 565 387.73	9 836 662.73
144	Prêts	7 713 857.10	7 398 857.10
145	Participations, capital social	1 237 832.85	1 237 832.85
146	Subventions d'investissements	90 093.00	136 336.00
2	Passif	31 104 659.11	31 531 926.07
20	Capitaux de tiers	8 624 050.86	8 462 873.13
200	Engagements courants	-8 353.65	-8 066.15
201	Engagements financiers à court terme	157 150.30	170 292.75
204	Passifs de régularisation	188 065.61	184 086.13
205	Provisions à court terme		98 102.00
206	Engagements financiers à long terme	7 662 850.30	7 464 301.10
208	Provisions à long terme	77 931.00	22 000.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds des capitaux de tiers	546 407.30	532 157.30
29	Capital propre	22 480 608.25	23 069 052.94
299	Excédent/découvert du bilan	22 480 608.25	23 069 052.94

ANNEXE 03 _ PRÉSENTATION ÉCHELONNÉE DU COMPTE DE RÉSULTATS

Description		Comptes 31.12.2018	Budget 31.12.2019	Comptes 31.12.2019
Charges d'exploitation		3 261 519.31	3 573 457.00	3 307 783.09
30	Charges de personnel	568 693.30	633 780.00	572 313.25
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	1 475 137.72	1 726 159.00	1 514 368.94
33	Amortissements du patrimoine administratif	612 469.45	612 820.00	606 949.45
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux			
36	Charges de transfert	605 218.84	600 698.00	614 151.45
37	Subventions redistribuées			
Revenus d'exploitation		4 004 434.06	3 500 196.00	4 116 536.01
40	Revenus fiscaux	3 478 443.06	3 120 941.00	3 690 313.85
41	Patentes et concessions	127 200.00	127 200.00	127 458.00
42	Taxes	72 251.39	106 100.00	120 840.33
43	Revenus divers	63 202.11	3 600.00	35 025.90
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			
46	Revenus de transfert	263 337.50	142 355.00	142 897.93
47	Subventions à redistribuer			
Résultat d'exploitation		742 914.75	-73 261.00	808 752.92
34	Charges financières	140 176.15	135 000.00	130 051.00
44	Revenus financiers	243 579.55	208 367.00	249 321.54
Résultat financier		103 403.40	73 367.00	119 270.54
RESULTAT OPERATIONNEL		846 318.15	106.00	928 023.46
38	Charges extraordinaires	286 179.00		262 660.80
48	Revenus extraordinaires			-76 917.97
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		-286 179.00		-339 578.77
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS		560 139.15	106.00	588 444.69

ANNEXE 04 _ COMPTE DE RÉSULTATS

		Comptes au 31.12.2018	Budget 2019	Comptes au 31.12.2019
0	ADMINISTRATION GENERALE			
	TOTAL CHARGES	1 355 640.42	1 565 990.00	1 728 790.29
	TOTAL REVENUS	37 418.21	35 650.00	35 186.40
01	Conseil municipal et Exécutif			
	TOTAL CHARGES	179 523.90	218 870.00	198 947.85
30	Charges de personnel	168 753.90	205 870.00	178 161.75
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10 770.00	13 000.00	20 786.10
02	Services généraux			
	TOTAL CHARGES	1 176 116.52	1 347 120.00	1 529 842.44
	TOTAL REVENUS	37 418.21	35 650.00	35 186.40
30	Charges de personnel	370 309.55	374 010.00	356 497.95
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	466 468.27	627 900.00	568 194.99
33	Amortissements du patrimoine administratif	337 731.70	343 603.00	337 731.70
36	Charges de transfert	1 607.00	1 607.00	4 757.00
38	Charges extraordinaires			262 660.80
43	Revenus divers	550.21	600.00	242.40
44	Revenus financiers	36 868.00	35 050.00	34 944.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE			
	TOTAL CHARGES	152 921.90	197 259.00	169 869.00
	TOTAL REVENUS	16 163.00	18 000.00	18 997.88
11	Sécurité publique			
	TOTAL CHARGES	15 512.00	18 000.00	16 087.00
	TOTAL REVENUS	400.00	200.00	1 840.00
36	Charges de transfert	15 512.00	18 000.00	16 087.00
42	Taxes	400.00	200.00	1 840.00
14	Questions juridiques			
	TOTAL CHARGES	16 344.10	19 300.00	17 732.20
	TOTAL REVENUS	3 435.00	3 300.00	3 722.25
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 686.10	2 300.00	1 432.20
36	Charges de transfert	14 658.00	17 000.00	16 300.00
42	Taxes	3 335.00	3 000.00	3 170.00
44	Revenus financiers			502.25
46	Revenus de transfert	100.00	300.00	50.00

		Comptes au 31.12.2018	Budget 2019	Comptes au 31.12.2019
15	Service du feu			
	TOTAL CHARGES	102 709.70	139 959.00	116 350.90
	TOTAL REVENUS	12 328.00	14 500.00	13 435.63
30	Charges de personnel	29 629.85	53 900.00	37 653.55
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16 187.85	26 059.00	18 919.35
36	Charges de transfert	56 892.00	60 000.00	59 778.00
42	Taxes	1 740.00	4 500.00	2 820.00
46	Revenus de transfert	10 588.00	10 000.00	10 615.63
16	Défense			
	TOTAL CHARGES	18 356.10	20 000.00	19 698.90
36	Charges de transfert	18 356.10	20 000.00	19 698.90
2	FORMATION			
	TOTAL CHARGES	702 844.00	537 033.00	508 586.85
	TOTAL REVENUS	47 251.75	87 617.00	87 256.75
21	Scolarité obligatoire			
	TOTAL CHARGES	702 844.00	537 033.00	508 586.85
	TOTAL REVENUS	47 251.75	87 617.00	87 256.75
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	195 262.05	320 300.00	273 272.05
33	Amortissements du patrimoine administratif	88 033.00	88 033.00	88 033.00
36	Charges de transfert	155 449.95	128 700.00	147 281.80
38	Charges extraordinaires	264 099.00		
42	Taxes	32 634.75	73 000.00	72 639.75
46	Revenus de transfert	14 617.00	14 617.00	14 617.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES			
	TOTAL CHARGES	363 736.65	389 174.00	311 418.43
	TOTAL REVENUS	11 175.00	11 500.00	11 483.00
31	Héritage culturel			
	TOTAL CHARGES	477.40	2 000.00	1 458.60
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	477.40	2 000.00	1 458.60
32	Culture, autres			
	TOTAL CHARGES	48 184.60	60 700.00	46 287.58
	TOTAL REVENUS	10 275.00	10 600.00	10 583.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	20 394.30	26 000.00	19 042.40
36	Charges de transfert	27 790.30	34 700.00	27 245.18
42	Taxes			60.00
46	Revenus de transfert	10 275.00	10 600.00	10 523.00

ANNEXE 04 (SUITE)

		Comptes au 31.12.2018	Budget 2019	Comptes au 31.12.2019
33	Médias			
	TOTAL CHARGES	12 523.30	22 700.00	1 529.35
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12 523.30	22 700.00	1 529.35
34	Sports et loisirs			
	TOTAL CHARGES	301 551.35	302 774.00	261 142.90
	TOTAL REVENUS	900.00	900.00	900.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	165 757.05	190 500.00	151 243.60
33	Amortissements du patrimoine administratif	102 294.30	96 774.00	96 774.30
36	Charges de transfert	11 420.00	15 500.00	13 125.00
38	Charges extraordinaires	22 080.00		
42	Taxes	900.00	900.00	900.00
35	Eglises et affaires religieuses			
	TOTAL CHARGES	1 000.00	1 000.00	1 000.00
36	Charges de transfert	1 000.00	1 000.00	1 000.00
4	SANTE			
	TOTAL CHARGES	23 850.00	24 000.00	
42	Soins ambulatoires			
	TOTAL CHARGES	23 850.00	24 000.00	
36	Charges de transfert	23 850.00	24 000.00	
5	SECURITE SOCIALE			
	TOTAL CHARGES	140 010.85	145 200.00	167 858.10
	TOTAL REVENUS	25 043.20	20 000.00	29 145.15
54	Famille et jeunesse			
	TOTAL CHARGES	99 842.10	101 200.00	100 191.60
	TOTAL REVENUS	25 043.20	20 000.00	29 145.15
36	Charges de transfert	99 842.10	101 200.00	100 191.60
42	Taxes	25 043.20	20 000.00	29 145.15
57	Aide sociale et domaine de l'asile			
	TOTAL CHARGES	10 203.75	13 000.00	36 966.50
36	Charges de transfert	10 203.75	13 000.00	36 966.50
59	Domaine social, non mentionné ailleurs			
	TOTAL CHARGES	29 965.00	31 000.00	30 700.00
36	Charges de transfert	29 965.00	31 000.00	30 700.00

		Comptes au 31.12.2018	Budget 2019	Comptes au 31.12.2019
6	TRANSPORTS			
	TOTAL CHARGES	358 575.95	355 038.00	304 401.95
	TOTAL REVENUS	3 750.00	9 600.00	13 720.00
61	Circulation routière			
	TOTAL CHARGES	339 746.45	332 838.00	288 951.40
	TOTAL REVENUS		9 600.00	13 720.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	278 408.45	271 500.00	227 613.40
33	Amortissements du patrimoine administratif	61 338.00	61 338.00	61 338.00
42	Taxes			500.00
44	Revenus financiers		9 600.00	13 220.00
62	Transports publics			
	TOTAL CHARGES	18 829.50	22 200.00	15 450.55
	TOTAL REVENUS	3 750.00		
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	391.50	4 200.00	495.55
36	Charges de transfert	18 438.00	18 000.00	14 955.00
46	Revenus de transfert	3 750.00		
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	TOTAL CHARGES	214 631.35	202 972.00	190 504.90
	TOTAL REVENUS	22 480.85	20 750.00	20 638.65
71	Approvisionnement en eau			
	TOTAL CHARGES	11 058.85	15 400.00	11 153.65
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11 058.85	15 400.00	11 153.65
72	Traitement des eaux usées			
	TOTAL CHARGES	77 343.20	50 572.00	53 512.00
	TOTAL REVENUS	14 379.65	14 250.00	14 250.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	54 270.75	27 500.00	30 439.55
33	Amortissements du patrimoine administratif	23 072.45	23 072.00	23 072.45
46	Revenus de transfert	14 379.65	14 250.00	14 250.00
73	Gestion des déchets			
	TOTAL CHARGES	101 051.80	126 400.00	118 926.65
	TOTAL REVENUS	7 401.20	6 000.00	6 138.65
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	100 708.70	126 000.00	118 537.50
36	Charges de transfert	343.10	400.00	389.15
42	Taxes	4 300.00	3 000.00	3 500.00
43	Revenus divers	3 101.20	3 000.00	2 638.65

ANNEXE 04 (SUITE)

		Comptes au 31.12.2018	Budget 2019	Comptes au 31.12.2019
75	Protection des espèces et du paysage			
	TOTAL CHARGES	1 277.00	1 300.00	1 277.00
36	Charges de transfert	1 277.00	1 300.00	1 277.00
76	Lutte contre la pollution de l'environnement			
	TOTAL CHARGES	1 300.00	1 300.00	1 300.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 300.00	1 300.00	1 300.00
77	Protection de l'environnement, autres			
	TOTAL CHARGES	4 815.60	8 000.00	4 335.60
	TOTAL REVENUS	700.00	500.00	250.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3 015.60	6 000.00	2 735.60
36	Charges de transfert	1 800.00	2 000.00	1 600.00
42	Taxes	700.00	500.00	250.00
79	Aménagement du territoire			
	TOTAL CHARGES	17 784.90		
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17 784.90		
8	ECONOMIE PUBLIQUE			
	TOTAL CHARGES	40 000.00	40 000.00	40 000.00
	TOTAL REVENUS	94 446.40	32 000.00	99 249.49
87	Combustibles et énergie			
	TOTAL CHARGES	40 000.00	40 000.00	40 000.00
	TOTAL REVENUS	34 895.70	32 000.00	67 104.64
36	Charges de transfert	40 000.00	40 000.00	40 000.00
44	Revenus financiers	34 895.70	32 000.00	67 104.64
89	Autres exploitations artisanales			
	TOTAL REVENUS	59 550.70		32 144.85
43	Revenus divers	59 550.70		32 144.85

		Comptes au 31.12.2018	Budget 2019	Comptes au 31.12.2019
9	FINANCES ET IMPÔTS			
	TOTAL CHARGES	335 663.34	251 791.00	279 065.37
	TOTAL REVENUS	3 990 285.20	3 473 446.00	3 973 262.26
91	Impôts			
	TOTAL CHARGES	35 607.05		52 099.05
	TOTAL REVENUS	3 481 641.50	3 121 941.00	3 619 411.31
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	35 607.05		52 099.05
40	Revenus fiscaux	3 478 443.06	3 120 941.00	3 690 313.85
42	Taxes	3 198.44	1 000.00	6 015.43
48	Revenus extraordinaires			-76 917.97
92	Conventions fiscales			
	TOTAL CHARGES	76 814.54	73 291.00	82 799.32
36	Charges de transfert	76 814.54	73 291.00	82 799.32
93	Péréquation financière et compensation des charges			
	TOTAL REVENUS	209 135.00	92 398.00	92 398.00
46	Revenus de transfert	209 135.00	92 398.00	92 398.00
96	Administration de la fortune et de la dette			
	TOTAL CHARGES	223 241.75	178 500.00	144 167.00
	TOTAL REVENUS	171 815.85	131 717.00	133 550.65
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	83 065.60	43 500.00	14 116.00
34	Charges financières	140 176.15	135 000.00	130 051.00
44	Revenus financiers	171 815.85	131 717.00	133 550.65
97	Redistributions			
	TOTAL REVENUS	492.85	190.00	444.30
46	Revenus de transfert	492.85	190.00	444.30
99	Postes non répartis			
	TOTAL REVENUS	127 200.00	127 200.00	127 458.00
41	Revenus régaliens et de concessions	127 200.00	127 200.00	127 458.00
TOTAL GENERAL				
	TOTAL CHARGES	3 687 874.46	3 708 457.00	3 700 494.89
	TOTAL REVENUS	4 248 013.61	3 708 563.00	4 288 939.58
		-560 139.15	-106.00	-588 444.69

ANNEXE 05 _ COMPTE DES INVESTISSEMENTS

		Comptes au 31.12.2018	Budget 2019	Comptes au 31.12.2019
0	ADMINISTRATION GENERALE			
	TOTAL DEPENSES	43 500.00	51 100.00	51 000.00
02	Services généraux			
	TOTAL DEPENSES	43 500.00	51 100.00	51 000.00
56	Subventions d'investissements propres	43 500.00	51 100.00	51 000.00
5	SECURITE SOCIALE			
	TOTAL DEPENSES	61 356.90		189 885.25
	TOTAL RECETTES			49 000.00
54	Famille et jeunesse			
	TOTAL DEPENSES	61 356.90		189 885.25
	TOTAL RECETTES			49 000.00
50	Immobilisations corporelles	61 356.90		189 885.25
63	Subventions d'investissements acquises			49 000.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE			
	TOTAL RECETTES			315 000.00
87	Combustibles et énergie			
	TOTAL RECETTES			315 000.00
64	Remboursement de prêts			315 000.00
TOTAL GENERAL				
	TOTAL DEPENSES	104 856.90	51 100.00	240 885.25
	TOTAL RECETTES			364 000.00
		104 856.90	51 100.00	-123 114.75

Code trésorerie	Désignation trésorerie	Montant 2019	Montant 2018
01	Résultat total des comptes de résultats	588 444.69	560 139.15
02	+ Amortissement du PA et subv. d'investissement	874 367.25	900 255.45
03	+ Amortissement des prêts et participations du PA	0.00	0.00
04	- Augmentation / + diminution des créances	-416 116.61	-10 154.18
05	- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnement et travaux en cours	0.00	0.00
06	- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	1 261.45	21 629.55
07	+ Pertes / - bénéfices sur la vente du PF ou pertes/bénéfices de change	-3 960.00	-44 510.40
08	+ Pertes / - bénéfices réévaluation du PF	0.00	0.00
09	+ Augmentation / - diminution des engagements courants	287.50	-11 937.90
10	+ Augmentation / - diminution des provisions	42 171.00	-432 000.00
11	+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	-3 979.48	-20 370.84
12	+ Augmentations / - prélèvements d'engagements pour les financements/fonds spéciaux	0.00	0.00
FTO	Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)	1 082 475.80	963 050.83
13	+ Remboursement des tiers	0.00	0.00
14	+ Subventions acquises	49 000.00	0.00
15	+ Remboursements des prêts et de participations	315 000.00	0.00
RI	Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	364 000.00	0.00
16	- Immobilisations corporelles	-240 885.25	-104 854.90
17	- Investissements pour le compte de tiers	0.00	0.00
18	- Immobilisations incorporelles	0.00	0.00
CI	Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-240 885.25	-104 854.90
FTI	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)	123 114.75	210 145.10
19	- Achat de placements financiers et des immob. corp. du PF	0.00	0.00
20	+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	0.00	0.00
21	- Achat des placements financiers et des immob. corp. du PF	0.00	0.00
22	+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	0.00	0.00
FTP	Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)	0.00	0.00
TOT1	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement (FTI+P)	123 114.75	210 145.10
23	+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	13 142.45	105 206.75
24	+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	-198 549.20	-289 876.95
FTF	Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)	-185 406.75	-184 670.20
TOT2	VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME (FTO+FTI+P+FTF)	1 020 183.80	988 525.73
100	Liquidités et placements à court terme au 01.01.n	3 493 857.52	2 505 331.79
101	Liquidités et placements à court terme au 31.12.n	4 514 041.32	3 493 857.52
TOT3	VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME	1 020 183.80	988 525.73

REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune d'Aire-la-Ville reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le département présidentiel.

PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier (PF)

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites à leur valeur de remplacement. Elles ont été réévaluées en 2018, lors de l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable MCH2.

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

Patrimoine administratif (PA)

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à CHF 100'000.00, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à CHF 100'000.00 doivent obligatoirement être activées.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les créances fiscales de l'Etat de Genève a été comptabilisée à hauteur de 30 % (sans changement par rapport à 2018), en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

Les taxes sur les chiens n'ont pas été prélevées en 2019 car l'exonération de cette taxe a fait l'objet d'une votation populaire en février 2020. Cette exonération ayant été refusée, les taxes 2019 seront facturées en 2020.

Les revenus 2019 ont été estimés et évalués aux montants encaissés en 2018.

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 1er janvier 2019	Augm.	Dimin.	Solde au 31 décembre 2019
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0.00	0.00	0.00	0.00
2 950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0.00	0.00	0.00	0.00
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	0.00	0.00	0.00
2 960	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	0.00	0.00	0.00
2 961	Réserve de valeur marchande sur instruments financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
298	Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	0.00
2 980	Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	0.00
299	Excédent/découvert du bilan	22'480'608.25	5'862'354.70	5'273'910.01	23'069'052.94
2 990	Résultat annuel	560'139.15	5'016'036.55	4'987'731.01	588'444.69
2 999	Résultats cumulés des années précé- dentes	21'920'469.10	846'318.15	286'179.00	22'480'608.25
29	Total	22'480'608.25	5'862'354.70	5'273'910.01	23'069'052.94

Commentaire 1

Le total des fonds propres a été augmenté par le bénéfice réalisé durant l'année 2019.

	Solde au 1.1.2019	Constitution ou augmentation	Utilisations ou dissolutions	Situation au 31.12.2019	Dont part de provision à court terme
Provisions pour reliquat fiscal	444'800.00	42'000.00	0.00	486'800.00	0.00
Provision GIAP	77'931.00	20'171.00	0.00	98'102.00	98'102.00
Provision impôt à la source	0.00	22'000.00	0.00	22'000.00	0.00

Commentaires

A. Provision sur les créances fiscales

Cette provision vise à gérer le risque sur les fortes variations de la fiscalité des personnes physiques et morales dues aux estimations. Une provision de 30% sur la totalité des créances de l'Etat de Genève et de l'impôt à la source a été effectuée au 31 décembre 2019. Ce taux correspond aux taux admis selon les critères de l'Etat de Genève.

B. Provision pour la recapitalisation de la CPEG liée au GIAP

Le personnel du GIAP est membre de la CPEG. Malgré un apport de fonds en 2013, la CPEG fait face depuis plusieurs années à d'importantes difficultés pour remplir les obligations posées par le droit fédéral. Celles-ci imposent que soient prises des mesures importantes au rang desquelles figure une nouvelle recapitalisation par les employeurs. A cet effet, les communes membres du GIAP ont accepté, en date du 27 février 2019, de s'engager à verser des montants à hauteur d'un total de 27,8 millions de francs. Pour Aire-la-Ville, cela correspondait à un montant de CHF 77'931.00 au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2019, une augmentation de la provision de CHF 20'171.00 a été nécessaire.

C. Provision sur les corrections de l'impôt à la source 2017 et 2018

Dans les comptes 2019, l'impôt à la source est établi pour la première fois sur la base de la production estimée. L'impôt concernant les années fiscales précédentes continue d'être comptabilisé sur la méthode basée sur la perception. Une provision doit être comptabilisée au 31 décembre 2019 pour les corrections devant encore intervenir après 2019 sur les années fiscales 2017 et 2018.

ANNEXE 11 _ TABLEAU DES PARTICIPATIONS — COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE

Nom de l'entité	Banque Cantonale de Genève	SIG - Services industriels de Genève
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Etablissement de droit public
Activités et tâches publiques	Banque cantonale. But principal de contribuer au développement économique du canton et de la région.	Fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évacuer et de traiter les eaux polluées.
Total du capital	360 millions de francs	100 millions de francs
dont détenu par la commune	0.050%	0.225%
Valeur d'acquisition de la participation	410'550	22'500
Valeur comptable de la participation	229'908 au PA et 308'088 au PF	22'500
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises et l'Etat de Genève	Communes genevoises et l'Etat de Genève
Participation que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA Investissements Fonciers SA Dimensions SA Swiss Public Finance Solutions BCGE Lyon Cie Foncière St Gothard SAS Cie Foncière Franco-Suisse Rhône Saône Léman Lyon Rhône Saône Courtage Lyon	EOS Holding SA Parco eolico del San Gottardo SA Bavois Eole SA Securelec - Vaud SA Gaznat SA Gadziplo SA Swisspower Renewables AG
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées Titres en dépôts	Charges énergétiques Intérêts s/participation
Risques spécifiques	Risques bancaires	Risques énergétiques
Normes comptables appliquées par l'entité	PCB (Prescriptions comptables pour les banques) FINMA	IFRS
Résultat de la dernière année de l'entité	+ 91,2 millions (2018)	+ 46,5 millions de francs (2018)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	23'034 millions de francs (2018) dont 1'570 millions de francs de capitaux propres	4'010 millions de francs dont 1'922 millions de francs de capitaux propres

Nom de l'entité	Coficoge Coopérative financière des communes genevoises	ACG – Association des communes genevoises
Forme juridique	Société coopérative	Groupement intercommunal spécial
Activités et tâches publiques	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes
Total du capital	137'000 F.	---
dont détenu par la commune	0.365%	---
Valeur d'acquisition de la participation	500.00	---
Valeur comptable de la participation	500.00	---
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises	Communes genevoises
Participation que détient l'entité en propre	-	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Emprunts (ou remboursements) Intérêts débiteurs Frais financiers	Cotisations annuelles
Risques spécifiques	-	---
Normes comptables appliquées par l'entité	Comptabilité commerciale selon art 957 à 962 CO	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	+ 31'080 F. (1.7.18-30.06.19)	- 335'922 F (2018) sur un total de charges de 4'087'628 F.
Total du bilan de la dernière année de l'entité	1'898'591 F. (06.2019) dont 1'523'196 F. de capitaux propres	5'794'618 F (2018) dont 1'410'402 F de capital propre

ANNEXE 11 _ TABLEAU DES PARTICIPATIONS — COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE (SUITE)

Nom de l'entité	GIAP – Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire	SIACG – Service intercommunal d'informatique
Forme juridique	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal
Activités et tâches publiques	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé
Total du capital	---	---
dont détenu par la commune	---	---
Valeur d'acquisition de la participation	---	---
Valeur comptable de la participation	---	---
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises	Communes genevoises
Participation que détient l'entité en propre	---	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles
Risques spécifiques	---	---
Normes comptables appliquées par l'entité	MCH2	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	498'066 F (2018) sur un total de charges de 63'589'597 F.	9'901 F (2018) sur un total de charges de 7'320'155 F.
Total du bilan de la dernière année de l'entité	43'557'462 F (2018) dont 10'825'602 F de capital propre.	1'091'377 F (2018) dont 1'024'871 F de capital propre

Nom de l'entité	CIDEC – Groupement intercommunal des déchets carnés
Forme juridique	Groupement intercommunal
Activités et tâches publiques	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés
Total du capital	---
dont détenu par la commune	---
Valeur d'acquisition de la participation	---
Valeur comptable de la participation	---
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises
Participation que détient l'entité en propre	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Cotisations annuelles
Risques spécifiques	---
Normes comptables appliquées par l'entité	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	- 79'598 F (2018) sur un total de charges de 1'069'859 F.
Total du bilan de la dernière année de l'entité	4'097'596 F (2018) dont 4'079'904 F de capital propre

Nom de l'entité bénéficiaire	Cautionnement	CAP
	Fondation communale pour des logements "Les Chouettes"	CAP Prévoyance
Propriétaires (les +) importants de cette unité		
Typologie du rapport juridique		
Flux financiers de l'année (commune/entité)		Primes assurances LPP
Prestations couvertes par la garantie	Cautionnement	Prévoyance professionnelle
Montant de la garantie au 31.12.2019	7'450'000	
Date du vote du CM approuvant la garantie	09.12.1998 et 12.05.1999	
Risque (situation actuelle, taux couverture, ...)		

Fondation

La commune cautionne les frais hypothécaires de la Fondation communale pour des logements « Les Chouettes » sur ces immeubles.

Engagements envers la CAP (caisse de pension)

La commune a garanti par délibération du 06.03.2013 les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation au 31.12.2018).

1. Engagements de prévoyance de la commune : CHF 979'393.80
2. Liste des engagements de prévoyance des entités qui bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres.
 - Engagements de prévoyance de l'ACG CHF 30'679'018.41
 - Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance CHF 11'535'864.04
 - Engagements de prévoyance de la Caisse CHF 3'331'354'481.63
3. Degré de couverture de la CPI au 31.12.2018, selon l'article 44 OPP2 : 79.46 %

Observations

- Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la commune.
- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes 2018 de la CPI, les comptes de l'année 2019 n'étant pas encore audités .

ANNEXE 13 _ TABLEAU DES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Date de la délibération	Objet + crédit voté	Dépenses totales	Recettes totales	Amortissement cumulé au 31.12.2019	Solde au bilan au 31.12.2019	Amortissements économiques 2019
11.04.1994	Construction bâtiment scolaire 3 000 000.00	3 921 370.78	1 259 300.00	2 574 042.00	88 028.78	88 033.00
27.11.2002	Salle polyvalente 8 930 000.00	9 161 773.05	1 211 740.00	4 506 222.00	3 443 811.05	264 909.00
06.03.2013	Aménagement Rue du Vieux-Four 1 850 000.00	1 840 149.35	0.00	368 028.00	1 472 121.35	61 338.00
13.12.2010	Nouvelle mairie - Achat du bâtiment 350 000.00	342 600.80	0.00	79 940.00		11 420.00
16.12.2019	Amortissement complémentaire			262 660.80	0.00	262 660.80
14.05.2013	Aménagement zone sportive et abords de la future mairie et de l'école 2 900 000.00	2 911 121.70	8 000.00	580 538.50	2 322 583.20	96 774.30
11.05.2016	Crédit d'engagement complémentaire 3 121.70					
24.09.2007 13.12.2010 31.10.2012	Nouvelle mairie - Travaux 2 000 000.00	1 953 377.15	100 768.05	378 944.80	1 473 664.30	61 402.70
18.11.2015	Réhabilitation Collecteurs Drone 750 000.00	723 942.05	80 721.65	92 289.80	550 930.60	23 072.45
16.11.2016	FIDU 142 800.00	142 700.00	0.00	6 364.00	136 336.00	4 757.00
				Totaux	9 487 475.28	874 367.25

ANNEXE 14 _ CRÉDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS

Valeur activée	Date de la délibération	Numéro du bien	N°composant	Désignation du bien
200 000.00	19.12.2012	1	0	Construction EVE
150 000.00	23.01.2017	1	1	Construction EVE
3 800 000.00	26.02.2018	1	2	Construction EVE

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil administratif avec la collaboration du Secrétaire général (ou du service financier) est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales. La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

I. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève ;
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert ;
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par les locations de salles ou des facturations des restaurants scolaires (montants peu significatifs).

III. Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêt dans la mesure où sa (faible) dette est contractée en taux fixes.

I. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 90 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La Commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Toutefois, les disponibilités sont actuellement suffisantes afin d'éviter l'emprunt. Par ailleurs, le plan financier quadriennal permet de gérer les liquidités et limiter le risque d'un manque de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

III. Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées.

B. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Un système de contrôle interne a été introduit par la commune en 2018. Les huit processus suivants ont été mis en place :

- Achats
- Clôture
- Débiteurs
- Subventions
- Trésorerie
- Charges salariales
- Elaboration budgétaire
- Taxe professionnelle communale

Ces processus ont été établis sur la base du "Guide du système de contrôle interne des communes genevoises" mandaté par l'ACG, en les adaptant aux risques et à l'activité de la commune.

Ils ont été mis en place afin d'optimiser la qualité des prestations et la gestion communale mais aussi afin de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité de la commune.

C. CONTRATS DE LEASING

La commune n'a pas conclu de contrat de leasings.

DEGAUTO. Degré d'autofinancement

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
0.00	0.00	0.00	1,392.75	642.53	1,017.64

Valeurs indicatives **Plus grand que 100 : Haute conjoncture**

Plus grand que 80 : Cas normal

Plus petit que 80 : Récession

Définition Le degré d'autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net

Remarque La commune autofinance intégralement ses investissements.

DETBARE. Dette brute par rapport aux revenus

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
0.00	0.00	0.00	183.89	177.00	180.45

Valeurs indicatives Plus grand que 200 : Critique
Plus grand que 150 : Mauvais
 Plus grand que 100 : Moyen
 Plus grand que 50 : Bon
 Plus petit que 50 : Très bon

Définition La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants

Remarque La commune a une dette brute de CHF 7'464'301.10, en diminution de CHF 198'549.20 par rapport à 2018.

DETNETHA. Dette nette en francs par habitant

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
0.00	0.00	0.00	-2,453.27	-3,827.78	-3,140.53

Valeurs indicatives **Plus petit ou égal à 0 : Patrimoine net**
 Plus petit que 1000 : Endettement faible
 Plus petit que 2500 : Endettement moyen
 Plus petit que 5000 : Endettement important
 Plus grand ou égal à 5000 : Endettement très important

Définition Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitants

Remarque Le patrimoine financier de la commune est supérieur à ses engagements.

PCHINTN. Part des charges d'intérêts nets

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
0.00	0.00	0.00	2.79	2.53	2.66

Valeurs indicatives **Plus petit ou égal à 4 : Bon**
 Plus grand que 4 : Suffisant
 Plus grand que 9 : Mauvais

Définition La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.

PROPINV. Proportion des investissements

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
0.00	0.00	0.00	3.67	8.06	5.87

Valeurs indicatives **Plus petit que 10 : Effort d'investissements faible**
 Plus petit que 20 : Effort d'investissements moyen
 Plus petit que 30 : Effort d'investissements élevé
 Plus grand ou égal à 30 : Effort d'investissements très élevé

Définition La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées

Remarque Les investissements de 2019 comprennent la contribution au FIDU (CHF 51'000.00) et les investissements pour la crèche (CHF 128'528.35).

PSERVDET. Part du service de la dette

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
0.00	0.00	0.00	16.99	2.51	9.75

Valeurs indicatives Plus petit que 5 : Charge faible
Plus petit que 15 : Charge acceptable
 Plus grand ou égal à 15 : Charge forte

Définition La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimés en pourcentage des revenus courants

TXAUTOF. Taux d'autofinancement

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
0.00	0.00	0.00	34.38	35.94	35.16

Valeurs indicatives **Plus grand ou égal à 20 : Bon**
 Plus grand ou égal à 10 : Moyen
 Plus petit ou égal à 10 : Mauvais

Définition Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants

TXENDNET. Taux endettement net

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
0.00	0.00	0.00	-91.80	-123.65	-107.73

Valeurs indicatives Plus petit ou égal à 100 : Bon
Plus petit ou égal à 150 : Suffisant
 Plus grand que 150 : Mauvais

Définition Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux

Fonction	Désignation fonction	Nature	Désignation nature	Budget total	Solde	Ecart +	Justificatifs
01	Conseil municipal et Exécutif	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	13 000.00	20 786.10	-7 786.10	Honoraires organe de révision pour MCH2
02	Services généraux	36	Charges de transfert	1 607.00	4 757.00	-3 150.00	Amortissement FIDU
02	Services généraux	38	Charges extraordinaires	0.00	262 660.80	-262 660.80	Amortissement complémentaire achat bâtiment nouvelle mairie
21	Scolarité obligatoire	36	Charges de transfert	128 700.00	147 281.80	-18 581.80	Augmentation provision CPEG - GIAP
34	Sports et loisirs	33	Amortissements du patrimoine administratif	96 774.00	96 774.30	-0.30	Mise à jour amortissement zone sportive
57	Aide sociale et domaine de l'asile	36	Charges de transfert	13 000.00	36 966.50	-23 966.50	Fonds de régulation AVS locaux IMAD et allocations sociales
72	Traitement des eaux usées	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	27 500.00	30 439.55	-2 939.55	Travaux sur les collecteurs
72	Traitement des eaux usées	33	Amortissements du patrimoine administratif	23 072.00	23 072.45	-0.45	Mise à jour amortissement collecteurs Colline
91	Impôts	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0.00	52 099.05	-52 099.05	Provision sur reliquat impôt et imputations forfaitaires
92	Conventions fiscales	36	Charges de transfert	73 291.00	82 799.32	-9 508.32	Compensation aux communes françaises



Fidusafe SA
6, rue du Conseil-Général
1205 Genève
Tél. : +41 22 329 17 17
Fax : +41 22 329 08 09
Mail : fidusafe@bluewin.ch
Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

**Rapport de l'organe de contrôle
sur les comptes 2019
à l'intention du conseil municipal
de la commune d'Aire-la-Ville**

Genève, le 10 juin 2020

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels (bilan, comptes des résultats, compte des investissements, tableau de flux de trésorerie et annexes) de la COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil administratif

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales cantonales et communales, incombe au conseil administratif, composé du maire et de deux adjoints. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre le Conseil administratif est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de contrôle

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

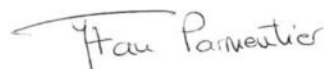
Conformément aux dispositions légales et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil administratif.

Recommandation

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis

Remarque

Les comptes de la commune sont établis conformément au Manuel Comptable Harmonisé 2 (MCH2) depuis 2018.

FIDUSAFE S.A.

Y. Favre Parmentier
Experte-Réviseur agréée

Annexe : Comptes annuels 2019 de la commune d'Aire-la-Ville et ses annexes

Au bureau du Conseil de la
Fondation communale
pour le chauffage
Aire-la-Ville

Genève, le 3 septembre 2020

Rapport détaillé de l'organe de révision sur les comptes annuels 2019

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels de la Fondation communale pour le chauffage, Aire-la-Ville, comprenant le bilan, le compte des résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et les annexes pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 67 RAC, l'organe de révision doit établir à l'attention du bureau du conseil un rapport détaillé contenant des constatations relatives à l'établissement des comptes, au système de contrôle interne ainsi qu'à l'exécution et au résultat du contrôle.

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels conformément à notre lettre de mission du 18 mai 2020.

Notre mission a pour but de se forger une opinion sur les comptes annuels et d'examiner s'il existe un système de contrôle interne quant à la préparation de ces derniers, tel que défini par le conseil de fondation ou le bureau du conseil.

Ce rapport est destiné aux membres du bureau du conseil et est complémentaire à notre rapport succinct du 2 septembre 2020.

Nous remercions les personnes en charge de l'administration et de la comptabilité pour leur précieuse collaboration durant la conduite de nos travaux.

Le résultat de nos contrôles est consigné dans le présent rapport, qui se subdivise comme suit :

- 1. Exécution et résultat de la révision**
 - 1.1 Exécution de la révision
 - 1.2 Résultats de l'audit

- 2. Constatations sur la présentation des comptes**
 - 2.1 Principes comptables appliqués
 - 2.2 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

3. Constatations sur le système de contrôle interne (SCI)

3.1 Exigences légales

3.2 Existence du SCI

1. Exécution et résultat de la révision

1.1 Exécution de la révision

Norme appliquée

La révision des comptes de la commune a été faite conformément à la recommandation d'audit suisse 60 qui s'applique à l'audit des comptes annuels des communes ainsi qu'aux normes d'audit suisse (NAS). Il s'agit d'un contrôle ordinaire.

Le contrôle ordinaire implique que :

- ✓ l'organe de révision doit être un expert-réviseur agréé conformément à l'article 4 de la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs du 16 décembre 2005 ;
- ✓ le réviseur responsable doit avoir obtenu la reconnaissance MCH2 selon l'art. 126 LAC ;
- ✓ l'indépendance de l'organe de révision est renforcée (art. 728 CO) ;
- ✓ l'organe de révision vérifie s'il existe un système de contrôle interne (art. 728a al.1 CO) ;
- ✓ l'organe de révision établit à l'attention du bureau du conseil un rapport détaillé (art. 728b al. 1 CO) ;
- ✓ établissement d'un tableau de flux de trésorerie.

Approche d'audit

Nous n'avons pas pu nous appuyer sur l'existence formalisée d'un SCI pour mener notre approche d'audit. Parmi les points principaux, nous avons basé notre audit en analysant les actifs et passifs sur la base des justificatifs appropriés, en s'assurant que les immobilisations corporelles du patrimoine administratif avaient été correctement comptabilisées, en vérifiant les dépenses et recettes d'investissements et les amortissements, en adoptant une analyse critique (+vu justificatifs par sondage) des comptes de résultats et en prêtant une attention particulière aux comptes présentant un écart significatif par rapport à l'exercice précédent, en vérifiant le tableau de flux de trésorerie et les annexes.

Nous nous sommes assuré que les états financiers étaient conformes au Manuel Comptable Harmonisé 2 (MCH2).

Dates des travaux d'audit

Nos travaux d'audit se sont déroulés du 26 au 29 mai 2020. Notre rapport détaillé a été établi le 3 septembre 2020.

Autres dispositions légale

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

1.2 Résultats de l'audit

Notre audit s'est déroulé conformément au plan de mission préalablement établi et dans le respect de la lettre de mission adressée au bureau du conseil et acceptée par ceux-ci.

Lors de notre audit, nous n'avons pas rencontré d'éléments qui nous amèneraient à apporter une réserve, une remarque ou un complément d'information à notre attestation au conseil de fondation.

Au terme de notre mission, nous pouvons conclure avec une assurance raisonnable, que les comptes de la Fondation communale pour le chauffage, Aire-la-Ville, sont conformes aux prescriptions de la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Dans notre rapport succinct, à l'attention du conseil de fondation du 2 septembre 2020, nous recommandons d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019. Compte tenu du fait que la fondation enregistre un découvert de CHF 172'238.27 au 31.12.2019, nous recommandons au conseil de fondation de prendre les dispositions adéquate en vue de combler ce découvert et les pertes annuelles persistantes.

2. Constatations sur la présentation des comptes

2.1 Principes comptables appliqués

Les principes d'évaluations comptables et la présentation des comptes sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes en 2019 ont été adaptées conformément au MCH 2. Les rubriques du bilan, du compte des résultats, du compte des investissements, du tableau de flux de trésorerie sont mieux mises en valeur et les annexes contiennent plus d'informations utiles.

2.2 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Nous n'avons pas eu connaissance d'événements postérieurs à la date du bilan qui pourraient avoir une influence sur les comptes annuels tels que présentés en annexe.

3. Constatations sur le système de contrôle interne (SCI)

3.1 Exigences légales

La NAS 890 « Vérification de l'existence du système de contrôle interne » prévoit que le SCI soit défini par le conseil de fondation ou le bureau du conseil Administratif, soit documenté par écrit et appliqué dans les activités quotidiennes de la commune. L'organe de révision vérifie une fois par an que le SCI existe réellement.

Au terme de l'art. 68 RAC, l'organe de révision commente dans son rapport détaillé à l'attention du bureau du conseil ses constatations relatives au SCI. L'organe de révision n'est toutefois tenu à vérifier et confirmer l'existence du SCI que dans l'optique de l'établissement des comptes annuels.

La NAS 890 pose les conditions suivantes à l'existence d'un SCI :

- le SCI est concrétisé et vérifiable (documenté) ;
- il est adapté aux risques et à l'activité de la fondation ;
- il est connu des collaborateurs responsables ;
- le SCI défini est appliqué ;
- il existe une sensibilité au contrôle dans la fondation.

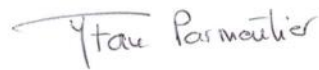
3.2 Existence du SCI

Le système de contrôle interne est en cours de formalisation. De plus, le conseil de fondation dispose d'une bonne connaissance des risques et entreprend les mesures nécessaires afin de les réduire à un niveau acceptable.

Nous délivrons le présent rapport en toute bonne foi et précisons n'avoir effectué d'autres vérifications que celles expressément mentionnées dans le corps du présent rapport ou consignées dans nos notes de révision. Nous formulons toutes les réserves d'usage pour le cas où certains faits ou documents ne seraient pas parvenus à notre connaissance au cours de nos travaux qui se sont achevés le 3 septembre 2020.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires en l'espèce ont été respectées.

FIDUSAFE S.A.



Y. Favre Parmentier
Experte-réviseur agréée

Annexe : comptes annuels

4

Fondation communale pour le chauffage, Aire-la-Ville

Bilan au 31 décembre 2019

	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2019</u>
	CHF	CHF
1 <u>ACTIF</u>	7'798'541.68	7'398'255.73
10 Patrimoine financier	370'905.85	285'445.35
100 Disponibilités et placements à court terme	255'854.20	15'232.80
101 Créances	111'552.00	212'428.75
104 Actifs de régularisation	3'499.65	57'783.80
14 Patrimoine administratif	7'427'635.83	7'112'810.38
140 Immobilisations corporelles du PA	7'427'635.83	7'112'810.38
2 <u>PASSIF</u>	7'798'541.68	7'398'255.73
20 Capitaux de tiers	7'955'142.00	7'570'494.00
200 Engagements courants	155'804.90	90'396.90
204 Passifs de régularisation	1'800.00	3'000.00
206 Engagements financiers à long terme	7'797'537.10	7'477'097.10
29 Capital propre	-156'600.32	-172'238.27
299 Excédent/découvert du bilan	-156'600.32	-172'238.27

Fondation communale pour le chauffage, Aire-la-Ville

Compte de résultat par nature pour l'exercice 2019

	Réalisé 2018	Budget 2019	Réalisé 2019
	CHF		CHF
CHARGES D'EXPLOITATION	-835'584.40	-	-842'850.70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-520'758.95	-	-528'025.25
312 Alimentation et élimination	-388'680.15	-	-401'081.15
313 Prestations de services et honoraires	-33'263.65	-	-37'611.25
314 Travaux d'entretien	-78'259.15	-	-68'704.85
316 Loyers, leasings, fermages, taxes d'utilisation	-20'556.00	-	-20'628.00
33 Amortissement du patrimoine administratif	-314'825.45	-	-314'825.45
330 Immobilisations corporelles du PA	-314'825.45	-	-314'825.45
REVENUS D'EXPLOITATION	816'559.35	-	839'212.75
42 Taxes	776'559.35	-	799'212.75
46 Revenus de transfert	40'000.00	-	40'000.00
RESULTAT D'EXPLOITATION	-19'025.05	-	-3'637.95
34 Charges financières	-12'000.00	-	-12'000.00
44 Revenus financiers	-	-	-
Résultat financier	-12'000.00	-	-12'000.00
RESULTAT OPERATIONNEL	-31'025.05	-	-15'637.95
38 Charges extraordinaires	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	-	-
Résultat extraordinaire	-	-	-
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTAT	-31'025.05	-	-15'637.95

Fondation communale pour le chauffage, Aire-la-Ville

Compte de résultat par fonction pour l'exercice 2019

	<u>Réalisé 2018</u>	<u>Budget 2019</u>	<u>Réalisé 2019</u>
	CHF		CHF
8 ECONOMIE PUBLIQUE			
87 COMBUSTIBLES ET ENERGIE			
873 Energie non électrique			
Total des charges	-847'584.40	-	-854'850.70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-520'758.95	-	-528'025.25
33 Amortissement du patrimoine administratif	-314'825.45	-	-314'825.45
34 Charges financières	-12'000.00	-	-12'000.00
Total des revenus	816'559.35	-	839'212.75
42 Taxes	776'559.35	-	799'212.75
44 Revenus financiers	-	-	-
46 Revenus de transfert	40'000.00	-	40'000.00
TOTAL DES CHARGES	-847'584.40	-	-854'850.70
TOTAL DES REVENUS	816'559.35	-	839'212.75
RESULTAT	-31'025.05	-	-15'637.95

Fondation communale pour le chauffage, Aire-la-Ville

Compte des investissements au 31 décembre 2019

	Réalisé 2018	Budget 2019	Réalisé 2019
	CHF		CHF
8 ECONOMIE PUBLIQUE			
87 COMBUSTIBLES ET ENERGIE			
873 Energie non électrique			
Total des dépenses	56'763.50	-	-
50 Immobilisations corporelles	56'763.50	-	-
Total des recettes	50'000.00	-	-
61 Remboursements	50'000.00	-	-
TOTAL DES DEPENSES	56'763.50	-	-
TOTAL DES RECETTES	50'000.00	-	-





EUREX AUDIT SARL

Agréée auprès de l'ASR
N° 501 198

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale ordinaire
des membres de la

Fondation « LES CHOUETTES »

Aire-La-Ville

Chêne Bourg, le 4 mai 2020

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la **FONDATION LES CHOUETTES** pour l'exercice arrêté au **31 décembre 2019**.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytique ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

EUREX AUDIT SARL, Luxembourg, succursale de Chêne-Bourg

TVA N° CHE-109.472.009

Rue de Genève, 18 - Case postale 306 - 1225 Chêne-Bourg

Tél : +41 22 342 27 01 - Fax : +41 22 342 27 21 - E.mail : audit@eurexsuisse.com - www.eurex.swiss

-2-

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

EUREX AUDIT SARL

(ASR No 501.198)

Guillaume BELIN
Expert-réviseur-agrégé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan au 31 décembre 2019 d'un total de CHF 9'288'033
- Compte de résultat présentant un résultat de CHF 157'281
- Compte des investissements
- Tableau de flux de trésorerie
- Annexe

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2019
Fondation "Les Chouettes" ; Aire-la-Ville

BILAN AU 31.12.2019	31.déc.19	31.déc.18	Variation
1 ACTIF	9 288 033.35	9 210 692.31	77 341.04
10 PATRIMOINE FINANCIER	9 288 033.35	9 210 692.31	77 341.04
100 Disponibilités et placements à court terme	784 096.90	706 831.52	77 265.38
101 Créances	-	-	-
102 Placements financiers à court terme	-	-	-
104 Actifs de régularisation	-0.02	-0.02	-
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-	-
107 Placements financiers	151 390.47	151 314.81	75.66
108 Immobilisations corporelles PF	8 352 546.00	8 352 546.00	-
109 de tiers	-	-	-
14 PATRIMOINE ADMINISTRATIF	-	-	-
140 Immobilisations corporelles du PA	-	-	-
142 Immobilisations incorporelles	-	-	-
144 Prêts	-	-	-
145 Participations, capital social	-	-	-
146 Subventions d'investissements	-	-	-
148 Amortissements supplémentaires cumulés	-	-	-
2 PASSIF	9 288 033.35	9 210 692.31	77 341.04
20 CAPITAUX DE TIERS	5 310 567.40	5 390 507.55	-79 940.15
200 Engagements courants	-	-	-
201 Engagements financiers à court terme	-	-	-
204 Passifs de régularisation	10 567.40	10 507.55	59.85
205 Provisions à court terme	-	-	-
206 Engagements financiers à long terme	5 300 000.00	5 380 000.00	-80 000.00
208 Provisions à long terme	-	-	-
209 capitaux de tiers	-	-	-
29 CAPITAL PROPRE	3 977 465.95	3 820 184.76	157 281.19
291 Fonds	1 000 001.00	1 000 001.00	-
294 Réserve conjoncturelle	-	-	-
299 Excédent/découvert du bilan	2 977 464.95	2 820 183.76	157 281.19

2. COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2019

Fondation "Les Chouettes" ; Aire-la-Ville

Charges d'exploitation	Comptes 31.12.2019	Comptes 31.12.2018
30 Charges de personnel	19 027.95	17 660.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	177 485.50	170 808.60
33 Amortissements du patrimoine administratif	-	-
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-
36 Charges de transfert	-	-
37 Subventions à redistribuer	-	-
Total des charges d'exploitation	196 513.45	188 468.60
Revenus d'exploitation		
40 Revenus fiscaux	-	-
41 Revenus régaliens et de concessions	-	-
42 Taxes	-	-
43 Revenus divers	429 840.00	429 036.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-
46 Revenus de transfert	-	-
47 Subventions à redistribuer	-	-
Total des revenus d'exploitation	429 840.00	429 036.00
Résultat d'exploitation	233 326.55	240 567.40
34 Charges financières	76 133.20	107 258.30
44 Revenus financiers	87.84	78.50
Résultat financier	-76 045.36	-107 179.80
RESULTAT OPERATIONNEL	157 281.19	133 387.60
38 Charges extraordinaires	-	-
48 Revenus extraordinaires (dissolution prov.grands travaux)	-	151 242.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-	151 242.00
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	157 281.19	284 629.60



3. COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2019

Fondation "Les Chouettes" ; Aire-la-Ville

	Comptes au 31 décembre 2019	Comptes au 31 décembre 2018
F0 Administration générale		
Total des charges	196 513.45	188 468.60
Total des revenus	429 840.00	580 278.00
F01 Conseil municipal et exécutif		
Total des charges	-	-
Total des revenus	-	-
30 Charges de personnel	-	-
31 Biens, services et autres charges d'expl.	-	-
F02 Services généraux		
Total des charges	196 513.45	188 468.60
Total des revenus	429 840.00	580 278.00
30 Charges de personnel	19 027.95	17 660.00
31 Biens, services et autres charges d'expl.	177 485.50	170 808.60
33 Amortissements du PA	-	-
43 Revenus divers	429 840.00	429 036.00
44 Revenus financiers	-	-
48 Revenus extraordinaires (dissolution prov.grands travaux)	-	151 242.00
.....		
.....		
F9 Finances et impôts		
Total des charges	76 133.20	107 258.30
Total des revenus	87.84	78.50
F91 Impôts		
Total des charges	-	-
Total des revenus	-	-
31 Biens, services et autres charges d'expl.	-	-
36 Charges de transfert	-	-
40 Revenus fiscaux	-	-
42 Taxes	-	-
F92 Conventions fiscales		
Total des charges	-	-
Total des revenus	-	-
36 Charges de transfert	-	-
F93 Péréquation financière et compensation des charges		
Total des charges	-	-
Total des revenus	-	-
36 Charges de transfert	-	-
F95 Quote-parts, autres		
Total des charges	-	-
Total des revenus	-	-
46 Revenus de transfert	-	-
F96 Administration fortune et dette		
Total des charges	76 133.20	107 258.30
Total des revenus	87.84	78.50
34 Charges financières	76 133.20	107 258.30
44 Revenus financiers	87.84	78.50
F97 Redistributions		
Total des charges	-	-
Total des revenus	-	-
46 Revenus de transfert	-	-
Total des charges	272 646.65	295 726.90
Total des revenus	429 927.84	580 356.50
Résultat de l'exercice	157 281.19	284 629.60

Editeur

Commune d'Aire-la-Ville

Rédaction

Commune d'Aire-la-Ville

Conception et réalisation
cmc éditions Sàrl

Illustrations

cmc éditions Sàrl, Michel Apothéloz,
Anton Wagner/Pixabay.

Impression

Copypap SA





Mairie d'Aire-la-Ville

Rue du Vieux-Four, 50
CH-1288 Aire-la-Ville

Tél. +41 22 757 48 29

Fax. +41 22 757 48 32

info@aire-la-ville.ch _ www.aire-la-ville.ch

Ouverture au public: mardi 15h00-19h00 _ vendredi 8h00-11h30

